

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE

-----  
N° \_\_\_\_ /MINFI/ITIE/C/SP

Yaoundé, le

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

**PRERAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC CHARGE DE PROPOSER DES  
MESURES VISANT L'AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE DES TRANSFERTS  
INFRA-NATIONAUX (EXIGENCE 5 :2 DE LA NORME ITIE)**

Dans le cadre de la conciliation ITIE de l'exercice 2017, la Comité ITIE a approuvé au cours de sa session tenue le 16 décembre 2019, l'idée de la mise sur pied d'un groupe de travail Ad hoc chargé de proposer des mesures visant l'amélioration de la transparence des transferts infranationaux (**exigence 5 :2** de la norme). Le présent rapport, livrable attendu de ce groupe, retient comme principales articulations :

- Le rappel de la composition du groupe et du cahier des charges ;
- Le rappel de la documentation exploitée et la consistance des travaux ;
- Les progrès accomplis depuis la dernière validation ;
- Les autres sujets en rapport avec le problématique, examinés au sein du groupe de travail ;
- Les nouvelles actions d'amélioration préconisées par le Groupe de travail ad hoc.

**I- COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL ET CAHIER DES CHARGES**

N°	Nom et prénom	Qualité
01	M. NOA MBANG Merlin	Membre du comité ITIE, team Leader
02	M. BACHIROU MOHAMADOU	Point focal du Secrétariat Permanent
03	M. EDOU Olier	Membre du comité ITIE
04	. MIMBANG Aristide	Point focal du Secrétariat Permanent
05	M. KOUAKEP NZENGANG Clotaire	
06	M. BOSSOKO Pierre	Point focal du Secrétariat Permanent, Rapporteur du Groupe Ad hoc
07	M. ADAMOU IYA Justin	Membre du comité ITIE
08	M. ABDOUL WAHABI MALIKI	Membre du comité ITIE
09	M. DONGMO Barnard	Représentant de la Société Civile PCQVP

Il était attendu du Groupe de travail Ad hoc, le mandat ci-après :

- Présenter au Comité les avancées réalisées pour l'amélioration de la transparence des transferts infranationaux à la faveur de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et l'ouverture d'un compte séquestre à la BEAC par le Ministère des Finances ;

*ge*

*e*

*Ar*

- Faire, à partir du rapport du groupe de travail ad hoc chargé en 2017 de l'approfondissement de la problématique des transferts infranationaux, le point sur la mise en œuvre des recommandations qui avaient alors été formulées ;
- Proposer au Comité ITIE toute action de nature à concourir à l'amélioration de la transparence des transferts infranationaux, que ce soit au regard des mesures correctives prescrites au terme de la précédente validation, ou par rapport aux recommandations de l'Administrateur Indépendant de l'exercice 2016 ;
- Faire, au cours de prochaine session du Comité initialement prévue pour le 16 janvier 2020, au moins une des deux présentations sus évoquées (présentation sur l'impact de la loi portant Code général des CTD sur les opérations de transferts infranationaux par le Directeur des Finances Locales/MINDDEVEL ou présentation sur l'apport du compte séquestre dans ce même domaine par Monsieur MOHAMMADOU BACHIROU de la DGTCFM) ;
- Transmettre au secrétariat Permanent le rapport du groupe de travail ad hoc au plus tard le 14 février 2020.

## II- DOCUMENTATION EXPLOITEE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les documents de travail recommandés au groupe de travail ad hoc sont les suivants :

- La norme ITIE 2019 ;
- Le Rapport final de Validation d'Adam Smith international, le Validateur Indépendant, daté du mars 2018 ;
- La décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 29 juin 2018 à Berlin ayant sanctionné la dernière Validation du Cameroun ;
- Le rapport du groupe ad hoc chargé en 2017 de l'approfondissement de la problématique des transferts infra- binationaux ;
- Le rapport ITIE 2016, avec pour point d'attention les recommandations de l'Administrateur Indépendant.

Trois sessions ont été tenues, respectivement les 22 janvier, 28 janvier et le 04 février 2020, dans la salle des réunions du Secrétariat Permanent de l'ITIE sise à bastos.

Ces travaux, pour l'essentiel, ont permis :

- De poser clairement tous les problèmes soulevés par les transferts infranationaux ;
- D'avoir une compréhension commune du travail attendu ;
- D'adopter un plan de travail et de répartir les tâches ;
- De recevoir et partager les observations des membres sur la problématique des transferts infranationaux et adoption des résolutions, en lien avec les précédentes recommandations formulées sur cette problématique ;
- De rappeler ces recommandations et faire le point sur les avancées enregistrées sur chacune de ces recommandations telles que résumées dans le tableau ci-après :

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

Constats	Recommandations/ actions d'amélioration	Implémentation
Les transferts infranationaux selon la formule n'ont pas été désagrégés	Désagrégation de la formule des transferts infranationaux par commune	Les transferts infranationaux ont été collectés d'une manière partielle. Le rapprochement des transferts s'est avéré non faisable. une réforme du système d'encaissement des recettes s'avère nécessaire.

Les discussions du groupe de travail ad hoc autour de ces divers points des recommandations ont permis de retenir ce qui suit :

- **Sur le constat fait par rapport à la désagrégation des transferts infranationaux :** ce constat renvoie à l'épineux et constant problème de lisibilité des recettes imputées dans le compte 421 « service financier des CTD ».
- **Concernant le constat fait sur la partialité de la collecte des transferts infranationaux, des difficultés de rapprochement et de la faiblesse du dispositif d'encaissement des recettes :** il a été relevé que ce constat sujet à controverse renverrait aux préoccupations relatives à l'interconnexion des applications informatiques de gestion des impôts et comptables d'une part et d'autre part, aux difficultés liées à la comptabilisation des recettes en relation avec le problème du compte 421. Dans cette même logique, il a été relevé que les opérations des recettes non accompagnées d'éléments déclaratifs et des paiements suffisamment détaillés, constituent un autre élément justificatif des problèmes de comptabilisation.

### III- LES PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LA DERNIERE VALIDATION

Parlant des avancées enregistrées depuis la dernière validation, les éléments ci-après ont été relevés :

- La création du compte séquestre pour la mise à la disposition des ressources des CTD dans les meilleurs délais ;
- L'existence des fiches de déclarations des recettes minières disponibles au niveau du Programme de sécurisation des recettes minières et des services déconcentrés du Ministère en charge des mines. Ces fiches présentent de façon lisible et désagrégée les quotes-parts des différents bénéficiaires dont les CTD. Bien plus, il est possible de communiquer aux communes les noms des différents contributeurs aux paiements ainsi que leurs montants ;
- La relance des travaux sur l'interfaçage des applications informatiques longtemps restés en hibernation au niveau du MINFI ;
- Le projet de plateforme numérique des systèmes d'informations des secteurs miniers en gestation au niveau du MINFI, pour l'amélioration de la qualité des informations ; l'assurance de la qualité des données étant une autre exigence forte de la norme ITIE.

### IV- AUTRES SUJETS EXAMINES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

- **Le Compte séquestre logé à la BEAC :** Il été question d'avoir éclairages sur le contexte de la création dudit compte, son fonctionnement et ses implications. Il a été relevé de manière globale que ce nouveau dispositif améliore la mise à disposition des ressources transférées d'une manière générale, mais il ne vide pas les préoccupations relatives aux transferts infranationaux, spécifiquement pour ce qui est des recettes minières.

89

W

La question sur la survie même de compte séquestre, avec le projet de mise en place des sous comptes du compte unique du trésor, a été soulevée.

**Le problème de l'impact des ressources du secteur extractif sur la vie des populations :** Il a été relevé qu'en dehors du problème de traçabilité et de lisibilité des recettes du secteur extractif, il se pose aussi une autre difficulté, celle relative à la mesure de l'impact de ces ressources sur la vie des populations.

- **Le problème d'adressage des recommandations du groupe de travail ad hoc :** il a été retenu que celles-ci soient adressées au Comité ITIE qui les validera et les transmettra aux différentes administrations chargées de leur mise en œuvre.

#### V- ACTIONS D'AMELIORATIONS PRECONISEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

Elles ont été examinées sous deux angles : sous l'angle des paiements en numéraires (paiements faits suivant la chaîne fiscale de l'Etat) et paiements en nature (du réseau CAPAM).

##### ➤ **Pour ce qui est des paiements en numéraires :**

- Mettre en sur pied d'un dispositif efficace de collecte et de diffusion des données à la base (données d'assiette et de recouvrement), vérifier le paramétrage informatique des clés de répartition des recettes minières et des communes bénéficiaires, impliquer les communes et la société civile dans ce dispositif ;
- L'intégration des CTD dans la liste des entités déclarantes ; ce qui va obliger ces entités à être des acteurs actifs dans la recherche des informations concernant les ressources qui leur sont transférées ;
- Effectuer une descente sur le terrain (DGE et CIME de Yaoundé), à l'effet de vérifier la conformité des opérations de répartition des recettes ;
- De réfléchir sur la mise sur pied d'un dispositif devant permettre d'évaluer le taux de déperdition des recettes, au regard du potentiel des recettes, des données des émissions et les transferts effectifs. Ce travail exigera utilement une vérification de la conformité du paramétrage des clés d'affectation des recettes dans les applications informatiques de gestion des impôts. ;
- Améliorer le dispositif de comptabilisation des recettes, en développant l'application CADRE, pour ce qui est du volet recettes ;
- Envisager une action de sensibilisation en direction des entreprises déclarantes, pour les aider à améliorer la qualité de leurs déclarations (respect des clés de répartition, répartition par communes bénéficiaires, notamment). Ces éléments déterminent en effet la qualité des encaissements et de la comptabilisation ;
- Réfléchir sur la possibilité d'appliquer le mécanisme de gestion des ressources forestières aux ressources du secteur minier pour ce qui est de la quote-part reversée aux CTD, notamment la création d'un compte d'affectation spéciale devant abriter spécifiquement ces ressources ;
- De poursuivre la réflexion engagée sur l'apport du compte séquestre, dans la perspective de la prise en compte des préoccupations liées aux transferts infranationaux dans leur globalité
- Réfléchir sur la possibilité de la création d'un sous compte du compte 421, pour une comptabilisation spécifique des recettes du secteur extractif.

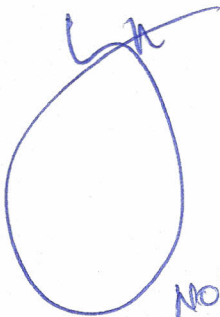
##### ➤ **Pour ce qui est des paiements en nature**

- Améliorer l'efficacité du dispositif de collecte qui semble être peu maîtrisé ;
- Mettre à la disposition effective des bénéficiaires, leurs quotes-parts issues des paiements rétrocédés par le CAPAM, en vue de la prise en comptabilité de ces données à leur niveau ;
- Faire aboutir les textes réglementaires encore attendus sur la monétisation de l'or et sur la comptabilisation des opérations y relatives ;
- Mettre systématiquement à la disposition des bénéficiaires, les informations sur les données qui les concernent ;
- Réfléchir sur la possibilité d'effectuer une mission de benchmarking, dans un pays d'exploitation minière (à identifier), avancé dans le domaine des transferts infranationaux, pour rechercher les bonnes pratiques en termes de rentabilisation de l'or par exemple.

En somme, malgré les avancées significatives relatives à la résolution des problèmes posés par les transferts infranationaux, ce sujet reste préoccupant et d'actualité. Il s'agit d'un sujet transversal, qui concerne tous les acteurs de la chaîne de mobilisation des ressources en direction des Collectivités Territoriales Décentralisées. Il est fort à espérer cependant que la consolidation des acquis et la mise en œuvre des nouvelles actions d'amélioration permettrait de lever totalement et définitivement cette question qui apparaît toujours dans les différents rapports de conciliation comme un écart sensible par rapport à la norme ITIE (**exigence 5 :2 de la norme**).

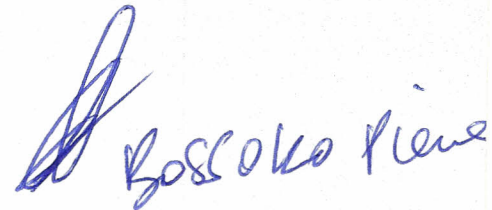
Telles sont les principales conclusions du rapport du Groupe de travail ad hoc chargé de proposer des mesures visant l'amélioration de la transparence des transferts infranationaux, soumis à la sanction du Comité ITIE.

**Le Team Leader,**

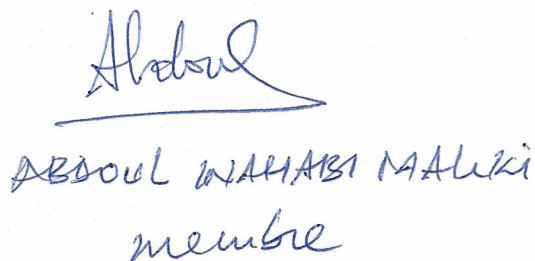


NOA MBA G Malin

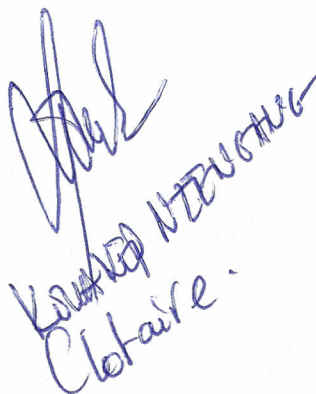
**le Rapporteur,**



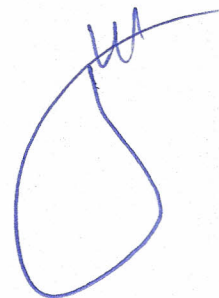
Bossoko Pierre



ABDOUL WAHABI MALIKI  
membre



KOUKOU NDISSOUKO  
Clotaire



NOA MBA